



Archipel citoyen
17 bd Delacourtie
31400 Toulouse
05 61 28 06 28
contact@larchipelcitoyen.org
<https://www.larchipelcitoyen.org/>

Toulouse, le 2 mars 2020

Objet : Réponse d'Archipel Citoyen à la lettre ouverte des Gilets jaunes

Bonjour,

Comme vous le savez sûrement, Archipel Citoyen porte depuis 3 ans un projet de renouveau démocratique à l'échelle toulousaine centré sur le fait de rendre le pouvoir aux habitant-es. A l'époque, le mouvement des Gilets Jaunes n'existait pas encore mais nous formulions déjà le même constat: les citoyen·nes sont tenu·es écarté·es du pouvoir car elles et ils sont écarté·es de la décision publique.

Comme vous le dites très bien, et comme nous l'affichons clairement sur notre site: <https://www.larchipelcitoyen.org/qui-sommes-nous/> l'habitant-e ne doit plus seulement être "consulté-e" ou "informé-e": il doit pouvoir décider. Car le pouvoir réside dans la décision.

Depuis, nos chemins se sont parfois croisés dans des réunions à l'Union ou grâce à la collaboration sur notre programme et/ou la candidature sur notre liste de personnes actives dans votre mouvement. Vous aurez bien compris que nous avons un objectif commun : celui d'une décision collective efficace et en conscience, étape clé du processus d'élaboration collective de la politique publique

Pour ce faire, nous concevons notre action autour 6 actions continues que vous trouverez ici : <https://www.larchipelcitoyen.org/les-5-piliers/le-programme-democratique/> et qui sont les suivantes :

- se former
- s'informer
- proposer
- participer
- décider
- contrôler

Elles sont toutes indispensables et se nourrissent les unes des autres. Nous ne les détaillons pas ici pour répondre plutôt précisément à vos questions mais nous souhaitons indiquer que nos réponses rentrent dans ce cadre logique majeur. Nous y développons des idées phares comme l'Université Citoyenne du débat public, les Assemblées citoyennes décisionnaires, les Maisons Communes, la Commission d'éthique et de contrôle ou encore l'Observatoire des engagements qui correspondent tout à fait à ce que vous défendez et constituent ce qui est pour nous un des programmes démocratiques les plus ambitieux disponible aujourd'hui en France.

Conseil des citoyens :

Nous nous engageons à donner les moyens, via une nouvelle plateforme numérique collaborative (et non pas le site internet actuel <https://jeparticipe.toulouse.fr/> limitatif et descendant), à des collectifs de citoyen·nes de se constituer, d'échanger, d'accéder en open data aux données de la mairie (budget, données techniques, outils cartographiques, délibérations, etc.) afin de devenir ensemble force de proposition. Nous nous engageons également à répondre, via les services, aux questions qui seraient posées via ce site afin d'aider les habitant·es dans la construction du projet (pour plus de détail : <https://www.larchipelcitoyen.org/idea/mettre-en-place-une-plate-forme-citoyenne-sur-internet>).

Nous allons plus loin, en permettant à ces collectifs de déposer des propositions de délibérations municipales sur la plate-forme et d'engager des campagnes de pétition sur celles-ci. C'est ce que nous appelons le droit d'interpellation citoyenne. Si elles atteignent un premier seuil (nous pensons démarrer le processus par un seuil de 5000 habitant·es) alors le collectif se voit attribuer des ressources municipales sur les plans techniques, communicationnels, légaux ainsi qu'une estimation budgétaire, nécessaires pour mûrir l'idée, ou projet. (<https://www.larchipelcitoyen.org/idea/soutenir-les-initiatives-citoyennes/>).

Le projet est alors transmis de nouveau aux habitant·es avec l'appui communicationnel de la mairie et si il obtient un second seuil de plébiscites alors il est directement présenté en conseil municipal qui décide soit de le voter tel quel, soit de le soumettre au RIC, soit de convoquer une assemblée citoyenne décisionnaire (<https://www.larchipelcitoyen.org/idea/assemblees-citoyennes-decisionnaires/>) pour finaliser le projet. Mais dans tous les cas les citoyen·nes restent maîtres de la décision et le conseil municipal ne peut se soustraire à la proposition.

RIC:

Nous reconnaissons le RIC comme aboutissement possible du procédé ci-dessus, qui permet de mûrir la proposition de manière collective et transparente via la plate-forme numérique. Nous vous rejoignons tout à fait sur le principe de l'inclusion d'un seuil de plébiscites qui permet de prioriser les RIC potentiels et d'allouer les ressources nécessaires à assurer la faisabilité technique et légale des propositions.

Si le RIC est déclenché, nous nous engageons, comme le demande le texte, à consulter l'ensemble des habitant.es dans le cadre de ce RIC en fournissant les locaux, le matériel et la communication. Notez que nous souhaitons impliquer dans ce RIC les habitant.es de plus de 16 ans y compris les résident·es étranger·e.s sur le principe du "je vis ici, je décide ici"

Nous nous engageons en plus à promouvoir le RIC, notamment sous sa forme délibérative (voir les travaux de L Blondiaux) au niveau national.

Nous restons bien sûr ouvert·es à la discussion et à l'échange.

Cordialement,

L'équipe d'Archipel citoyen